

2 C.A.R.A. PARTICIPATIONS

Société par actions simplifiée

au capital de 30 000 €

Siège social : 28 rue Jean Jullien Davin

26000 VALENCE

RCS ROMANS 800 996 852

BILAN AU 31 DECEMBRE 2023

***Exemplaire certifié conforme
Destiné au Greffe du Tribunal de commerce***

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and strokes, positioned below the text.

Désignation de l'entreprise		SAS 2 CARA PARTICIPATIONS				Néant <input type="checkbox"/> *	
Adresse de l'entreprise		28 RUE JEAN JULLIEN DAVIN		26000 VALENCE			
Numéro SIRET *		8 0 0 9 9 6 8 5 2 0 0 0 1 1				Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2	
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				3 1 1 2 2 0 2 3		3 1 1 2 2 0 2 2	
ACTIF		Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012			
		Autres *	014	016			
	Immobilisations corporelles *	028	030				
	Immobilisations financières * (1)	040	351 418	042		351 418	381 577
	Total I (5)	044	351 418	048		351 418	381 577
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	052			
		Marchandises *	060	062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070			
		Autres * (3)	072	90 342	074		90 342
	Valeurs mobilières de placement	080	082				
	Disponibilités	084	81 215	086		81 215	58 670
	Charges constatées d'avance *	092	094				
	Total II	096	171 558	098		171 558	118 512
	Total général (I+II)	110	522 976	112		522 976	500 088
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
Capital social ou individuel *				120	30 000	30 000	
Ecart de réévaluation				124			
Réserve légale				126	3 000	3 000	
Réserves réglementées*				130			
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *				131			
Report à nouveau				134			
Résultat de l'exercice				136	160 025	66 653	
Subventions d'investissement				137			
Provisions réglementées				140			
Total I				142	522 976	392 951	
Provisions pour risques et charges				Total II	154		
Emprunts et dettes assimilées				156			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164			
Fournisseurs et comptes rattachés				166			
Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)				169			
Comptes courants d'associés				173		107 138	
Autres dettes				175			
Produits constatés d'avance				174			
Total III				176		107 138	
Total général (I + II + III)				180	522 976	500 088	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	90 118		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	381 577		724
TOTAL	381 577		724
TOTAL GENERAL	381 577		724

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations		30 883	351 418	351 418
TOTAL		30 883	351 418	351 418
TOTAL GENERAL		30 883	351 418	351 418

Etat des amortissements

Néant

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations - Participations (10 à 50% du capital détenu) - 2CARA	2 922 899	10.00	
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			

2 C.A.R.A. PARTICIPATIONS
Société par actions simplifiée
au capital de 30 000 euros
Siège social : 28 rue Jean Jullien Davin, 26000 VALENCE
800 996 852 RCS ROMANS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 31 MAI 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 160 025.32 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	160 025.32 euros
------------------------	------------------

Affectation en compte autres réserves pour la somme de qui s'élève ainsi à 341 476 euros.	160 025.32 euros
--	------------------

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2020 : Néant

Exercice clos le 31 décembre 2021 : Néant

Exercice clos le 31 décembre 2022 :

30 000,00 euros, soit 10,00 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 30 000,00 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 31 mai 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Dikran TABBAKH

